

Tarif des amendes ⁽¹⁾

Aucun titre de transport

Absence de présentation d'un titre - Titre illisible, déchiré, falsifié ou réservé à l'usage d'un tiers - Titre T+ non validé - Période non valable

Je dois payer

122€

Titre de transport non valable

Zone non comprise dans l'abonnement - Validation Ticket T+ supérieure à 1h30 - Tarif réduit non justifié

122€

Navigo non validé

35€ ⁽²⁾

Comportements irrespectueux

200€

Refus de coopérer avec les contrôleurs, Perturbation du voyage des passagers, Détérioration du matériel ...

Si je paie sur place ou dans les 48h, j'économise 50 euros de frais de dossier



122€

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.



80€

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif.

(1) : Au 1^{er} février 2020 En application du décret n°2016-541 du 03 mai 2016.

(2) : **5€ si règlement immédiat.** Extrait des CGU Navigo. Décision STIF n° 2016/0330 du 06 juillet 2016. «4.1 le titulaire d'une carte Navigo [...] doit obligatoirement et systématiquement la valider aux appareils de contrôle des transporteurs [...] lors de sa montée dans le véhicule, sous peine de paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation [...] 4.2 En cas d'oubli de sa carte [...], pour voyager, le titulaire doit acheter des titres de transport. Ceux-ci ne seront pas remboursés.»